

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 18-10-11

Séance du 9 octobre 2018

GESTION DES DECHETS **FERMETURE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE BRAY SUR SEINE**

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **98** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **39** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : M. et Mmes AGNUS, BOURCIER, BRAY, CANAPI, CIOTTI, LEROY, MORIN, NUYTTENS, OSALA, PANNIER, PELLICIARI, PERNEL, RAMBAUD, FORTIN, DELORME, DELANNOY, PASCUAL MARTIN, GUERINOT, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, GYARMATHY, GOUVERNE, LEVASSEUR, SIVANNE, DERETZ, AUGÉ, MARTINEZ, BEAUGELET, BANTEGNIE, MALHET, PAVOT, LAHOULLERA, DELFOUR, MASSON, VIVET, BARRACHIN, FRISINGHELLI, MYTNIK, DUPUIS, BRICHET, BALDY, HARSCOET, RAVENNE, CIPRES, LABATUT, MARTINET

Suppléants présents : M. et Mmes BOREL, FASSELER, LAMY, NIORTHE, SIERRA SIMON, DEUDON, SOLER, SAMSON, DELETTRE, KOFFEL, AVRON, FOURREY, BECKER, MAILLET

Représentés :

M. COCHET (donne pouvoir à Mme SOLER)
M. CAFFIN (donne pouvoir à Mme CANAPI)
Mme RICHARD (donne pouvoir à M. KOFFEL)
M. GOFLIER (donne pouvoir à M. LABATUT)
M. JEUNEMAITRE (donne pouvoir à M. BRAY)
Mme BACQUET (donne pouvoir à Mme BOURCIER)
M. BOUVRAIN (donne pouvoir à M. AGNUS)

Excusés :

Secrétaire de séance : M. DELANNOY

Date de la convocation	: 25 septembre 2018
Nombre de délégués en exercice	: 98
Nombre de délégués présents	: 61
Nombre de pouvoirs	: 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 18-10-11

Séance du 9 octobre 2018

GESTION DES DECHETS
FERMETURE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE BRAY SUR SEINE

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'à partir du 1er janvier 2019 la plateforme de compostage de Bray sur Seine sera fermée.

La plateforme de VULAINES LES PROVINS sera la seule qui restera ouverte. Pour des raisons de sécurité, les déchets verts pourront être déposés sur la plateforme de VULAINES le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Elle sera ouverte aux particuliers et aux entreprises sur présentation de la carte de déchetterie et aux collectivités qui sont sur le secteur du SMETOM-GEEODE.

Cette organisation fait partie de la réorganisation générale du SMETOM-GEEODE qui développe les services aux usagers sans augmenter les effectifs du personnel. Elle permet également des économies de matériel (entretien, assurance) et de carburant.

LE COMITE SYNDICAL,

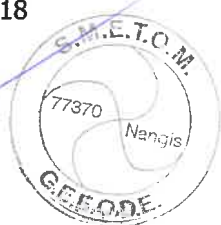
PREND ACTE DE CETTE INFORMATION.

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 18 octobre 2018

Affiché, le 18 octobre 2018

Le Président,

Ghislain BRAY



Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,

Ghislain BRAY

